

## SESSION PARALLÈLE : PROGRAMME ABNJ DU FEM ET DE LA FAO

5<sup>e</sup> Assemblée du FEM (Cancún, Mexique, 27-29 mai 2014)

### CONTEXTE

Les océans et les zones côtières constituent une source vitale de ressources alimentaires, d'emplois, de loisirs, de commerce et d'avantages socioéconomiques, ainsi que d'autres biens et services essentiels.

Les zones ne relevant d'aucune juridiction nationale (ABNJ) et les écosystèmes qu'elles abritent sont exposés aux effets des activités menées dans divers secteurs, notamment le transport maritime et l'exploitation minière et la pêche en haute mer. Les initiatives visant à faire face à ces effets peuvent se heurter à des problèmes de coordination de la mise en œuvre et de la diffusion des meilleures pratiques, et de renforcement des capacités en la matière, ainsi qu'à des difficultés à tirer parti de ces expériences concluantes – en particulier celles concernant la gestion de la pêche dans les zones ne relevant d'aucune juridiction nationale. L'amélioration constante de la gestion et de l'utilisation durable des ressources sera indispensable pour aider à protéger les ressources marines et préserver la biodiversité marine pour les générations actuelles et futures.

Le Programme de gestion durable des ressources halieutiques au niveau mondial et de préservation de la biodiversité dans les eaux ne relevant d'aucune juridiction nationale (Programme ABNJ), qui vise un changement catalytique, a été approuvé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), en collaboration étroite avec deux autres Agences du FEM, à savoir le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Banque mondiale, ainsi que d'autres partenaires.

Baptisé « Océans communs », le Programme ABNJ, qui concerne principalement le thon et les ressources halieutiques en haute mer, ainsi que la préservation de la biodiversité, vise à promouvoir une gestion rationnelle et durable des ressources halieutiques et la conservation de la biodiversité dans les zones ne relevant d'aucune juridiction nationale afin d'atteindre les objectifs fixés mondiaux dans le cadre de forums internationaux.

Ce programme quinquennal est une initiative novatrice, singulière et intégrée qui regroupe un large éventail de partenaires. Il se compose de quatre projets réunissant gouvernements, organismes régionaux de gestion, société civile, secteur privé, institutions universitaires et industries, qui œuvrent tous en faveur de l'utilisation durable et de la préservation de la biodiversité et des services écosystémiques des zones ne relevant d'aucune juridiction nationale.

### OBJECTIFS

Organisée par plusieurs organismes, cette session parallèle se veut bien plus qu'une simple séance d'information. Elle fera appel à plusieurs intervenants représentant des organismes tels que la FAO, le PNUE, la Banque mondiale, le WWF et les ORGP, ainsi que les pays, et elle comprendra des exposés sur quelques-unes des questions essentielles concernant les zones ne relevant d'aucune juridiction nationale. L'accent sera mis sur le thème des partenariats, qui est aussi l'un des principaux thèmes de l'Assemblée.

Cette session parallèle comprendra donc les articulations suivantes :

- Exposé sur quelques-unes des questions essentielles concernant les zones ne relevant d'aucune juridiction nationale (10 à 15 minutes) ;
- Exposé sur le Programme ABNJ et les projets connexes (10 à 15 minutes) ;
- Présentation des principaux résultats et transformations attendus (10 à 15 minutes) ;
- Débat (45 minutes).

**Cette session sera organisée par la FAO.**